

RAPPORT ANNUEL 2013

Assemblée Générale Annuelle de l'association Love Money pour les PME

Jeudi 19 juin 2014 (de 17h30 à 19h30)

à la Mairie du 17^{ème} arrondissement
16, rue des Batignolles - 75017 Paris

Sommaire

Rapport d'activités pour l'année 2013	Page 2
Rapport sur le suivi des chartes de bonne conduite des entreprises labellisées Love Money	Page 2
Confirmation du rôle de protection des actionnaires	Page 9
Elargissement des partenariats / Modèle économique	Page 10
Refonte du site internet / Gestion des adhérents	Page 11
Formations	Page 12
Mise en place quatre de « Comités Love Money »	Page 12
Evolution récente	Page 12
Conseil d'administration de l'association	Page 13
Rapport financier pour l'année 2013	Page 14
Compte de résultat au 31 décembre 2013	Page 14
Bilan au 31 décembre 2013	Page 15
Procès-verbal de l'Assemblée Générale	Page 17
Approbation du rapport d'activité et du rapport financier	Page 17
Composition du conseil d'administration	Page 17

Rapport d'activité du Conseil d'Administration Pour l'année 2013

De l'association Love Money pour les PME
Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 juin 2014

1) Rapport sur le suivi des chartes de bonne conduite des entreprises labellisées Love Money en 2013 (établit à l'aide des comptes-rendus d'activité du Listing Sponsor en charge des "contrats d'accompagnement")

L'association attribue son label aux PME à fort potentiel de développement voulant se préparer à utiliser la bourse pour se financer en fonds propres et conserver leur indépendance financière.

Pour être labellisées, les PME signent la "[Charte de bonne conduite Love Money](#)" permettant de créer les conditions de confiance nécessaire à collecter l'épargne individuelle et s'acclimater aux techniques boursières.

A cet effet, les PME labellisées désignent un établissement ayant la compétence de [Listing Sponsor](#) pour les aider à respecter les engagements de la charte consistant à :

- mettre en place un [Carnet d'annonces d'achats et de ventes d'actions](#) pour assurer la libre négociabilité et la liquidité des titres ;
- avoir une transparence et une qualité de l'information proche de ce qu'impose l'AMF aux sociétés cotées ;
- s'engager, dès que possible, à passer à l'échelon suivant en allant sur le [Marché Libre](#) ou sur [Alternext](#).


En contrepartie, l'association s'engage à assurer, à leur demande, la défense et les intérêts des entreprises labellisées, de leurs actionnaires fondateurs et leurs actionnaires minoritaires.


Le rôle de l'association est complémentaire au rôle du Listing Sponsor. Il consiste à veiller à la protection des épargnants dans les PME car le législateur n'a toujours prévu à ce jour aucune autorité de contrôle indépendante pour protéger les épargnants dans les sociétés non cotées.

Seule l'association Love Money s'est fixée pour mission de veiller au traitement égalitaire des épargnants qui investissent au capital de petites entreprises, plusieurs années avant leur introduction en bourse, sélectionnées pour leur potentiel d'être de croissance et de plus values.


Elle veille à ce qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre le Listing Sponsor et les entreprises labellisées.

5 entreprises étaient labellisées Love Money en 2013 :

- **ACCUEIL HOTEL SA** (RCS Lure 440 249 167) 

- **AFFICHEM SA** (RCS Toulouse 443 705 595) 

- **AIR QUALITE ARC EN CIEL SA** (RCS Bobigny 418 502 787) 

- **CELL CONSTRAINT & CANCER SA** (RCS Tarascon 511 620 890) 

- **NOVHISOL SA** (RCS Amiens 523 483 352) **NOVHISOL S.A.**
La démarche active vers la Construction Passive

Ingénierie financière :

Ces trois dernières années, toutes les cinq ont réalisé une augmentation de capital pour un montant total de 1 709 k€ (528 k€ en 2011, 426 k€ en 2012 et 755 k€ en 2013), en utilisant le même type d'instrument financier :

- Emission de bons de souscription avec maintien du DPS. Les bons non exercés par les anciens actionnaires étant cédés gratuitement à un cercle restreint de nouveaux investisseurs

Les objectifs des augmentations de capital n'ont été que partiellement malgré des prix d'émission valorisant raisonnablement les entreprises ([cliquer pour voir davantage de détails, société par société, dans les rapports du Listing Sponsor](#)).

La méthode consistant à réaliser des augmentations de capital réservées par apport en brevets n'étant pas nécessairement la mieux appropriée parmi les différents moyens permettant aux dirigeants de conserver un pourcentage satisfaisant, un atelier de réflexion sur le sujet pourra être organisé à la demande des adhérents de l'association.

Suivi des tableaux de bord :

La fiabilité des informations financières communiquées aux actionnaires est un élément essentiel pour instaurer durablement un climat de confiance.

En 2013, deux réunions de contrôle des tableaux de bord ont eu lieu avec la participation de l'association Love Money pour les PME et du CIIB SA :

- vendredi 30 août
- mercredi 18 décembre

Les présentations des tableaux de bord des entreprises labellisées sont globalement satisfaisantes, permettant à leurs dirigeants de suivre correctement leur gestion et leur situation de trésorerie.

Il a parfois été constaté un écart entre les objectifs annoncés dans les documents d'informations ou les communiqués, les réalisations indiquées dans le tableau de bord et les réalisations constatées au bilan et au compte de résultat en fin d'exercice. Ainsi, contrairement à AIR QUALITE ARC EN CIEL SA, aucun écart n'est constaté pour ACCUEIL HOTEL SA entre les objectifs annoncés et les réalisations au bilan. Décalage d'un an pour NOVHISOL SA rapport aux premières études prévisionnelles ([cliquer pour obtenir les rapports du Listing Sponsor, société par société](#))

Suivi de la communication financière :

Information permanente :

Les cinq entreprises ont pleinement respecté ses obligations de publication en matière d'information permanente (art. L. 225-115 et L. 225-117 du Code de commerce)

Information périodique :

Les cinq entreprises ont pleinement respecté ses obligations de publication en matière d'information périodique (art. L. 225-108).

Communiqués / lettres d'informations aux actionnaires :

Trois communiqués (sur un minimum de quatre prévus par année) ont été rédigés par chacune des cinq entreprises et mis dans leur banque d'informations économiques et financières respectives.

Ces communiqués ont été adressés à leurs actionnaires cependant aucune des cinq entreprises n'a consacré de budget pour diffuser ses communiqués dans un ou plusieurs médias (régionaux, économiques et financier ou site financier) ni à travers un diffuseur professionnel d'information financière.

Participations aux salons :

ACCUEIL HOTEL SA, AIR QUALITE ARC EN CIEL SA, AFFICHEM SA et CELL CONSTRAINT & CANCER SA ont participé à un stand mutualisé au salon ACTIONARIA les 22 et 23 novembre 2013 où NOVHISOL SA y a tenu son propre stand.

Conférence ou déjeuner de presse avec des journalistes économiques ou financiers :

Aucune entreprise n'a organisé de conférence ou déjeuner de presse à l'attention de journalistes financiers.

Banque d'informations économiques et financières :

Le logiciel « Carnet d'annonces » mis à la disposition des sociétés par le CIIB SA comprend une « Banque d'informations économiques et financières ».

Les informations suivantes ont été mises sur la banque d'informations par le CIIB SA aussitôt après qu'elles lui ont été transmises :

- communiqués trimestriels et lettres aux actionnaires
- documents d'information réalisés lors des augmentations de capital
- bilans et comptes de résultat
- rapports de gestion, rapports des commissaires aux comptes

Début 2013, afin de faciliter l'accès à l'information financière par leurs actionnaires et afin de leur permettre de sensibiliser plus facilement de nouveaux investisseurs, le CIIB a effectué plusieurs travaux d'amélioration de ses logiciels dont un « script » afin que s'intègre le « **Carnet d'annonces et la banque d'informations financière** » directement sur leur page « **actionnaires / investisseurs** » :

- www.accueilhotel.fr/investisseurs.php
- www.affichage.fr/investisseurs.php
- www.air-qualite.fr/investir.html
- www.cellconstraintcancer.com/pour-devenir-actionnaire/index.html
- www.novhisol.com/devenir-actionnaire.ws

A ce jour, deux entreprises sur cinq ont demandé à leur webmaster d'intégrer ce script (il s'agit de deux lignes de codes à insérer) sur leur site.

Documents d'information et Rapports annuels :

Comme pour les sociétés cotées, Un Document d'information (contenant tous les renseignements nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'entreprise ainsi que les droits attachés aux titres proposés) est nécessairement réalisé ou actualisé à l'occasion des augmentations de capital que réalisent les entreprises labellisées Love Money.

Ainsi, en 2013, quatre sociétés ont actualisé leur Document d'information : AIR QUALITE, ARC EN CIEL SA (le 2 mai), AFFICHEM SA (le 23 mai), CELL CONSTRAINT & CANCER SA (le 1^{er} mars) et NOVHISOL SA (le 15 mai). ACCUEIL HOTEL SA a simplement réalisé un « résumé de Document d'information » (le 21 mai).

Aucune des cinq entreprises n'a réalisé de Rapport annuel. Pourtant ce travail demande un effort de réalisation de moindre importance puisqu'il ne fait quasiment que reprendre des éléments existant : rapport de gestion, présentation de l'équipe dirigeante, données financières et comptables, rapports des Commissaires aux comptes.

Le Rapport annuel est particulièrement apprécié par les actionnaires et autres partenaires économiques et financiers. Il est également un outil efficace pour sensibiliser de nouveaux actionnaires.

Autres préconisations :

Le nombre d'actionnaires de n'importe quelle société, cotée ou non cotée, étant amené à diminuer naturellement (décès, besoin de liquidités, désintérêt...), **un effort minimum de communication doit être réalisé au delà du seul cercle d'actionnaires, au moins pour en maintenir le nombre avec la venue de nouveaux investisseurs...**(cliquer pour lire les préconisations du Listing Sponsor en matière de communication financière, société par société).

Le boursicotage pour l'intérêt de tous :

Le rôle d'animation, rappelé dans la 4^{ème} mission des contrats du Listing Sponsor, n'a aucunement vocation à se substituer au marché (les actionnaires entre eux) mais à le réguler en cas de nécessité, tant à la hausse qu'à la baisse, et à stimuler au maximum les interventions naturelles entre actionnaires. Le « boursicotage » apporte une liquidité au marché des actions. Il s'agit, grâce à la communication, de faire s'intéresser les actionnaires à la vie de l'entreprise mais également au cours et à acheter lorsqu'il y a une baisse rapide et qui leur semble injustifiée. Puis, le « boursicoteur » attend que le prix des actions qu'il a acheté remonte et revend ces actions quand c'est possible pour prendre un petit bénéfice. Il recommence l'opération quand l'opportunité se représente sur les actions des sociétés qu'il suit. **Susciter ce mouvement d'intérêt est un des rôles de la communication financière, devant conduire les animateurs à intervenir le moins possible eux-mêmes et parvenir à un cours reflétant la situation réelle de l'entreprise, facilitant la réalisation d'augmentations de capital.**

Gestion des registres des mouvements de titres :

Le CIIB avait développé le logiciel « [TRACTION](#) » (Transfert ACTION), et formé une équipe « Back-office titres » pour assurer la tenue des registres titres nominatifs des 54 sociétés qu'il a introduites sur les sept bourses régionales, totalisant plus de 30 000 actionnaires en financement participatif (30 ans avant l'apparition du « crowdfunding » en France...).

TRACTION a été migré en langage Php-Mysql en 2013.

Les principales fonctionnalités de TRACTION sont :

- Suivi de la Comptabilité Titres : enregistrement de tous les mouvements d'actionnaires (négociations au nominatif administré, cessions de gré à gré au nominatif pur, successions...).
- Assemblées Générales : préparation des convocations et des listes d'assemblée, calcul des droits de vote double.
- Réalisation des OST (Opérations Sur Titres) : Augmentations de capital par exercice de droits préférentiels de souscription ou de droits d'attribution. Attributions d'actions (suite aux décisions d'incorporation de réserves ou de primes d'émission). Conversion d'obligations ou de bons de souscription en actions.
- Consultation en ligne par les actionnaires de leur compte-titres (nombre de titres, historique.)

Aucune anomalie ni incident significatif n'a été signalé dans la réalisation de la mission de tenue des registres des actionnaires en 2013.

Six décisions (PV de conseil d'administration avec copies des bulletins et chèques de souscription) constatant la souscription d'actions nouvelles suite à une augmentation de capital en 2013 ont été transmises au CIIB SA lui permettant de créer les actions nouvelles correspondantes sur les registres des actionnaires gérés sur TRACTION. Ceci concerne quatre sociétés ([cliquer pour voir les rapports du Listing Sponsor, société par société](#)), le cabinet juridique d'ACCUEIL HOTEL SA tenant toujours lui-même le registre sur support papier.

16 changements de propriété d'actions ont été enregistrés sur TRACTION suite aux échanges réalisés à partir des Carnet d'annonces des entreprises labellisées.

Tenue du carnet d'annonces d'achat et de ventes d'actions :

Le CIIB SA a développé un deuxième logiciel, le « [Carnet d'annonces](#) », à l'attention des entreprises ayants de réelles perspectives de croissance et visant à s'introduire, dans les cinq ans, sur le Marché Libre ou sur Alternext.

Le logiciel « *Carnet d'annonces* » est constitué de deux parties :

- La banque d'informations économiques et financières
- Le Carnet d'annonces lui-même (une plate-forme de libres négociation d'actions, de gré à gré. Le prix étant établi directement entre l'offre et la demande).

Un contrôle s'effectuant automatiquement sur TRACTION permet au CIIB SA de s'assurer que les vendeurs détiennent bien les titres qu'ils mettent en vente. Le CIIB s'assure également que les acheteurs sont réels. Après validation, le logiciel fait s'afficher les annonces en carnet.

Dans la mesure où les registres sont constamment à jour sur TRACTION il n'existe pas de risque d'erreur quant au contrôle automatique de l'affichage des annonces de ventes sur le carnet d'annonces.

L'accès par les actionnaires à la consultation de leur compte-titres nominatif se fait à partir du Carnet d'annonces.

Rappel :

A ce jour, deux sociétés sur cinq ont intégré le « Carnet d'annonces et la banque d'informations financière » sur leur page « actionnaires / investisseurs » et commencent à **en rappeler l'existence avec chaque diffusion d'information économique ou financière**. Ceci afin de faciliter l'accès à l'information financière par leurs actionnaires et afin de leur permettre de sensibiliser plus facilement de nouveaux investisseurs

Bien que les souhaits des entreprises labellisées, en termes de développement des fonds propres n'aient pas été entièrement réalisés à ce jour, elles comptent néanmoins une moyenne de 110 actionnaires

[\(cliquer pour davantage de détails dans les rapports du Listing Sponsor, société par société\)](#) qui ont accepté de souscrire pour une ou plusieurs raisons.

Ils espèrent bénéficier de la croissance de l'entreprise à trois niveaux :

- participer au développement de PME à fort potentiel de croissance et de création d'emplois
- avoir l'assurance de pouvoir revendre librement leurs actions (ou en racheter), selon les opportunités des offres et des demandes
- retirer des bénéfices en revendant les actions, réalisant des plus-values qui pourraient être importantes.
- avoir le droit préférentiel de souscrire aux futures augmentations de capital

La plupart des particuliers ayant bénéficiés d'avantages fiscaux ne devraient, à priori, pas annoncer de ventes avant 2015. Rien ne leur interdit cependant de vendre quand ils le souhaitent, avant 5 années de détention, à condition de rembourser l'avantage fiscal.

Le rôle d'animation du Listing Sponsor a été de conseiller les dirigeants d'alimenter leur Carnet en annonces, en cas de désaffection, à l'aide d'actionnaires proches de la société, afin :

- qu'il existe toujours une fourchette de prix (annonces de ventes et annonces d'achats) donnant en permanence la possibilité à des annonceurs (acheteurs ou vendeurs) de trouver une contrepartie sans pour autant leur garantir un quelconque prix.
- d'inscrire un cours indicatif, au moins épisodiquement et dans la mesure du possible à un prix proche des prix d'émission.

Plusieurs cotations ont eu lieu en 2013 ([cliquer pour davantage de détails dans les rapports du Listing Sponsor, société par société](#)).

D'avantage de fréquence de concertation entre les entreprises labellisées et le Listing Sponsor est nécessaire pour passer d'un rythme de cotations anecdotiques à des cotations plus fréquentes.

Opportunité du PEA-PME :

Les pouvoirs publics lancent le PEA-PME qui ne permet pas de bénéficier, pas de réduction ISF mais d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession.

Pour acquérir des actions, il est plus sûr et plus rapide pour un particulier de réaliser un achat d'actions (annonce d'achat + règlement à partir du compte PEA) plutôt qu'une souscription d'actions qui nécessite un formalisme beaucoup plus compliqué voire aléatoire.

Le PEA-PME semble être particulièrement intéressant pour favoriser l'animation des Titres. En effet, l'achat et la vente d'actions de sociétés non cotées y est totalement libre, en nombre illimité d'opérations et exonérées d'impôt sur les plus-values de cession.

Aucune durée minimum de détention n'est requise pour l'achat d'actions à partir d'un PEA (le montant des cessions doit cependant rester dans le PEA). Cela peut être un moyen de permettre à des actionnaires de vendre et, avec le produit de la cession, souscrire à une augmentation de capital.

Animation des Titres :

L'animation d'un marché à faible flottant ou à petite capitalisation est essentielle pour optimiser son fonctionnement.

SOLIPAR SA (Solidarité Participation, site www.solipar.eu) est un fonds de liquidité qui regroupe des entreprises accompagnées par le CIIB SA.

Les interventions de SOLIPAR SA ont pour but de fluidifier le marché en écrêtant les hausses spéculatives et freinant les baisses injustifiées selon les besoins propre au marché de chaque entreprise accompagnée par le CIIB SA.

Une participation croisée est proposée entre chaque entreprise et SOLIPAR SA, représentant 1% du montant des augmentations de capital programmées en 2014 ([cliquer pour voir les propositions du Listing Sponsor, société par société](#)).

Ce qui permettrait à l'animateur de disposer d'un volant minimum pour intervenir, composé pour moitié en espèces et pour autre moitié en actions des entreprises.

La fréquence et les montants des interventions prenant en compte, pour chaque entreprise accompagnée :

- la hauteur de sa participation au capital de SOLIPAR SA (composée moitié en espèces et moitié en titres de l'entreprise)
- sa politique et sa stratégie de communication financière
- sa valorisation, sa santé économique et financière et ses perspectives de développement

Conclusions du rapport

Les « chartes de bonne conduites Love Money » et les « contrats d'accompagnement avec le Listing Sponsor » ont été établis pour une durée de 5 ans. Ils sont renouvelables par tacite reconduction par période de 3 ans. ([Cliquer pour voir les dates, société par société, dans les rapports du Listing Sponsor](#))

Il n'existe pas d'actionnaire majoritaire dans AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA, CELL CONSTRAINT & CANCER SA et NOVHISOL SA.

Les dirigeants d'AFFICHEM SA et d'ACCUEIL HOTEL SA détiennent la majorité absolue des droits de vote.

Néanmoins, compte tenu du caractère continuellement innovant de la technique de financement employée, il conviendrait pour chaque société d'associer à la réflexion :

- ses actionnaires minoritaires
- le conseil d'administration et les adhérents de l'association Love Money pour les PME
- Le Listing Sponsor

En effet, les entreprises doivent s'interroger sur :

- La non reconduction de la Charte de bonne conduite Love Money et du contrat d'accompagnement
- la reconduction des deux contrats (plusieurs précisions/corrections étant à apporter dont : précisions sur les politiques d'animation des marchés et précisions sur les politiques de communication financière, ...)
- la reconduction de seulement un des deux contrats
- l'opportunité et l'accessibilité du Marché Libre ou d'Alternext

Hypothèse de non reconduction des deux contrats :

Rien n'interdirait aux dirigeants d'une entreprise labellisée Love Money de ne renouveler aucun des deux contrats. **Ce qui laisserait les actionnaires de cette entreprise sans aucun moyen de revente de leurs actions** puisqu'il n'existe pas de pacte d'actionnaires et de clause de retrait. Cette situation ne s'est encore jamais présentée en dehors de VERIA TECHNOLOGIES SA dont les contrats étaient conditionnés à l'atteinte d'objectifs. Les actionnaires minoritaires devraient alors demander aux dirigeants de racheter les titres au dernier prix de souscription. L'association appuierait les demandes de ses adhérents.

Hypothèse de non reconduction de la charte de bonne conduite :

Les missions du contrat d'accompagnement reprenant la totalité des engagements de la charte de bonne conduite, il ne devrait y avoir aucune modification quant à la continuité de l'existence d'un Carnet d'annonces et la continuité des autres missions de suivi par le Listing Sponsor.

Hypothèse de non reconduction du contrat d'accompagnement :

Bien qu'à part le CIIB SA, aucun Listing Sponsor n'est encore en mesure d'assurer la totalité des missions (notamment la tenue des registres d'actionnaires et la mise en place de Carnet d'annonces), certains pourraient accepter d'adapter le coût de leurs prestations à une petite taille d'entreprise. **L'assemblée générale de l'association du 19 juin 2014 est l'occasion d'inviter l'ensemble des Listing Sponsor** ([cliquer pour en voir la liste ttps://europeanequities.nyx.com/fr/listings/listing-sponsor-list-paris](https://europeanequities.nyx.com/fr/listings/listing-sponsor-list-paris)). Certains d'entre eux pourraient aussi être intéressés de présenter à l'association des entreprises acceptant de respecter la charte de bonne conduite Love Money pour les préparer à la cotation sur le Marché Libre ou sur Alternext.

Marché Libre (organisé par Euronext)

Accessibilité pour les entreprises labellisées :

Capitalisation boursière : pas de minimum

Flottant minimum : Pas de minimum

Règles de marché : Les sociétés cotées au Marché Libre n'ont pas d'autres obligations que celles du Code de commerce. **Cependant, les sociétés introduites par le Listing Sponsor CIIB SA s'engagent à suivre le Code de déontologie Love Money afin de les démarquer de celles qui n'entendent pas avoir une longue carrière boursière.**

Le Marché Libre est accessible par toutes les entreprises labellisées Love Money, soit par cotation directe (avec ou sans placement privé) soit par offre publique.

Opportunité du Marché Libre pour les entreprises labellisées :

Jusqu'à peu, l'obligation d'avoir recours à un Membre de Marché pour présenter un dossier d'introduction à Euronext était un sérieux frein. Car les « moins gourmands », parmi les très rares Membres de Marché qui acceptaient de présenter une petite entreprise, prenaient un forfait de 50 000 €.

Depuis la Réforme du Marché Libre du 24 mars 2014, les Listing Sponsor agréés par Euronext, sont qualifiés pour assurer l'introduction sans Membre de Marché (comme le CIIB SA a pu le faire pour 54 introductions).

Cette économie donnant les moyens de développer une politique de communication financière pleinement efficace tout en diminuant considérablement le coût d'introduction.

Tarif Euronext :

- Commission de dépôt de dossier : 3 800 €
- Commission de 1^{ère} inscription : 0,1 % de la capitalisation boursière
- abonnement annuel : 2 500 €

- **ACCUEIL HOTEL SA** pourrait être introduite sur le Marché Libre dès l'été 2014, après production d'une situation à mi-exercice certifiée par le Commissaire aux Comptes et élaboration du document d'informations.
- **AFFICHEM SA** pourrait réaliser l'opération l'hiver prochain dès approbation des comptes de son exercice en cours, clôture le 30 septembre 2014.
- Si l'augmentation de capital en cours d'**AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA** lui permet d'accélérer la sortie de la procédure collective en cours, la société pourrait être inscrite l'hiver prochain sur le Marché Libre.
- En fonction de la publication des résultats de la Preuve de Concept et son efficacité, **CELL CONSTRAINT & CANCER SA** pourrait se préparer dès approbation des comptes de son exercice en cours au 31 décembre 2014 à s'inscrire l'hiver prochain sur le Marché Libre.
-
- Le démarrage de l'activité commerciale de **NOVHISOL SA** faciliterait son passage du Carnet d'Annonces au Marché Libre qui pourrait se réaliser à l'issue de l'exercice au 31 décembre 2015.

[\(voir les rapports du Listing Sponsor\)](#)

Alternext (régulé par Euronext)

Accessibilité pour les entreprises labellisées :

Capitalisation boursière : pas de minimum

Flottant minimum : 2,5 M€

Règles de marché : Les règles d'information des sociétés cotées sur Alternext sont à peine plus contraignantes que le Code de déontologie Love Money. Le listing sponsor est responsable (obligation de moyens) du respect par l'entreprise de ses obligations d'information.

Alternext serait accessible à certaines entreprises labellisées, soit par cotation directe (avec placement privé) soit par offre publique.

Opportunité d'Alternext pour les entreprises labellisées :

Contrairement au Marché Libre, le Membre de Marché est obligatoire pour présenter un dossier d'introduction à Euronext. Le coût de son intervention représente 5% des capitaux collectés.

Tarif Euronext :

- Commission de dépôt de dossier : 5 000 €
- Commission de 1^{ère} admission : 10 000 €
- abonnement annuel : 3 800 €

Il semblerait logique que les entreprises labellisées Love Money utilise d'abord pleinement les possibilités de leur Carnet d'annonces, sans la bourse, avec une politique appropriée d'animation du marché et de communication financière.

Ainsi, selon l'importance de leurs besoins de financement en fonds propres, liés à leurs projets de développement, elles seront prêtes à utiliser efficacement le Marché Libre pour réaliser des augmentations de capital pour des montants se situant entre 0,5 M€ et 2,5 M€ voire au-delà à condition de poursuivre une réelle politique d'animation du marché et de communication financière.

Alternext pourrait être l'étape suivante pour collecter des montants plus importants **bien que l'essentiel ne soit pas le marché en lui-même mais la façon de s'en servir**, d'en rappeler son existence, de l'animer adroitement et de l'intégrer dans la communication.

2°) Confirmation du rôle de protection des actionnaires

Le législateur n'ayant prévu aucune autorité pour veiller à la protection de l'épargne dans les PME non cotées, en 2013 l'association Love Money a confirmé la mission qu'elle s'est fixé de veiller à la protection des épargnants dans les PME.

Les PME labellisées Love Money sont sélectionnées pour leur potentiel de croissance, de création d'emplois et de plus-values pour les épargnants

Elles adhèrent à la "Charte de bonne conduite Love Money" consistant à :

- avoir une transparence et une qualité de l'information proche de ce qu'impose l'AMF aux sociétés cotées ;
- mettre en place un Carnet d'annonces d'achats et de ventes d'actions facilitant la libre négociabilité et la liquidité des titres.

L'association veille à ce qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre le Listing Sponsor et les entreprises labellisées.

Pour la première fois de son existence, l'association a déposé plainte contre x des faits d'escroquerie, banqueroute, faux et usage de faux, violation d'une interdiction de gérer et tenue irrégulière de la comptabilité, suite à la liquidation judiciaire de la société ADS Serrurerie Métallerie SA.

La PME Alsacienne employait 20 personnes et avait réuni 47 épargnants à son capital suite à plusieurs augmentations de capital réalisées avec l'aide de l'association en 2011 et 2012, pour un montant total d'environ 300.000 €.

L'association a déposé plainte du fait, notamment, que les éléments financiers encourageants produits à l'appui des augmentations de capital paraissent incohérents avec l'ouverture presque concomitante d'une procédure collective, entraînant le licenciement de ses 20 salariés et la perte de l'investissement de 47 épargnants individuels.

L'enquête pénale aura vocation à découvrir les circonstances précises dans lesquelles la société a été gérée et les augmentations de capital réalisées, puis d'établir les responsabilités pénales individuelles et/ou collectives à l'occasion de ce désastre financier.

La découverte de la vérité permettra ensuite d'engager les actions appropriées aux fins de permettre l'indemnisation des victimes. Certaines actions vont être rapidement engagées à titre conservatoire pour interrompre la prescription civile. Elles donneront lieu à un sursis à statuer.

Nous rappelons que les actionnaires d'ADS peuvent appuyer la plainte pénale déposée par l'association (https://www.love-money.org/pdf_2014/plainte-ads-31-12-13.pdf) afin de faire ACCÉLÉRER LES INVESTIGATIONS PÉNALES.

Nous les invitons pour cela à compléter et envoyer en recommandé le modèle suivant : https://www.love-money.org/pdf_2014/modele-plainte-gratuite-pour-les-actionnaires-ADS.docx

Aucun honoraire ne sera facturé aux actionnaires pour cette étape puisque la rédaction et le dépôt de la plainte ont été réglés par l'association à Maître Marie-Laure INGOUF, classée parmi les meilleurs avocats français en droit pénal des affaires. L'honoraire fixe réglé par l'association ayant été minoré au profit d'un honoraire sur le résultat sur une éventuelle action en civil.

Seules les investigations pénales vont permettre de connaître plus précisément le mécanisme et le degré de sophistication de la « fraude ». Or, cela aura une incidence sur l'appréciation par la juridiction civile du degré de responsabilité des professionnels du chiffre, même si leur implication pénale est écartée.

En effet, plus la « fraude » est sophistiquée, plus elle est difficile à déceler et moins la responsabilité des professionnels sera susceptible d'être engagée, ou alors partiellement, ce qui impactera l'évaluation financière du préjudice subi.

Cette plainte confirme les craintes adressées à l'AMF par l'association lors de la récente consultation publique concernant le financement participatif en capital.

L'association a appelé de ses vœux que la souplesse de la réglementation relative au financement participatif ne nuise pas à la sécurité des épargnants.

Elle a rappelé qu'investir dans une entreprise comporte, par nature, des risques que les particuliers ne sont pas toujours en mesure d'évaluer à leur juste mesure.

L'association a relevé des carences cruciales dans les propositions de modifications de la réglementation, qui mettent en péril la sécurité des épargnants sur les plateformes de crowdfunding, et préconisait :

- une obligation de la forme **Société Anonyme, seule structure juridique qui protège l'égalité des intérêts des épargnants investisseurs** et prévoit la désignation d'un Commissaire aux comptes pour contrôler la gestion comptable,
- des moyens de vérification des informations fournies par l'émetteur et **la liquidité, autrement dit la possibilité de sortir librement** de l'investissement en revendant la participation.

L'offre de titres par crowdfunding doit être mieux encadrée pour assurer un développement durable de cette forme de financement indispensable à la croissance des PME françaises. A ce jour, le législateur n'a prévu aucune autorité indépendante pour protéger les épargnants dans les sociétés non cotées. **Seule l'association Love Money s'est fixée pour mission de veiller au traitement égalitaire des épargnants qui investissent au capital de petites entreprises sélectionnées pour leur potentiel de croissance, de créations d'emplois et de plus values pour les épargnants.**

Le dépôt de cette plainte doit avertir les dirigeants d'entreprise, et les professionnels qui ont pour mission de les contrôler, de la nécessité d'informer correctement et de s'assurer du traitement égalitaire des actionnaires dans les petites entreprises comme dans les grandes.

3°) Elargissement des partenariats / Modèle économique

Depuis sa création en 1983, en passant par la période de 1995 à 2010 où elle a été précurseur du financement participatif (mais avec des règles strictes de protection des épargnants) en se consacrant principalement à la création d'entreprises, jusqu'à ce jour où elle est à nouveau se spécialisée dans le développement d'entreprises, l'association a toujours peiné pour équilibrer ses comptes malgré des renflouements réguliers par de ses dirigeants et leur implication bénévole au détriment de leur activité professionnelle avec le CIIB SA.

Ces dernières années, les moyens du CIIB SA ont été entièrement affectés au fonctionnement bénévole et à une forme de Recherche et Développement de l'association.

Les efforts qu'accomplissent dorénavant les dirigeants de l'association **en relançant les activités professionnelles du CIIB SA** et de ses filiales SOLIPAR SA (fonds de liquidité pour les petites capitalisations) et C3P Sarl (agence de communication financière spécialiste des PME) devraient **apporter une plus grande satisfaction aux entreprises labellisées Love Money et donc aux épargnants individuels membres de l'association.**

En effet, le label Love Money est aujourd'hui un gage de confiance, unique en France, entre les dirigeants de PME qui ne sont pas encore cotées et l'épargne individuelle. Il permet assurément d'optimiser les dépenses de communication financière et faciliter la réalisation des augmentations de capital.

Le label Love Money ne peut cependant pas remplacer un budget de communication financière à part entière même si son coût peut être considéré par les entreprises comme en faisant partie.

Jusqu'à présent, l'association n'ayant jamais clairement insisté sur la nécessité pour les entreprises de consacrer un budget de communication financière, celles-ci pouvaient plus ou moins s'attendre à ce que l'association accomplisse le travail d'une agence de communication financière. D'où une relative déception de tous quant aux objectifs des augmentations de capital que partiellement atteints.

Des stratégies efficaces de communication doivent être élaborées à l'aide d'agences professionnelles de communication financière, en fonction des cibles d'actionnaires visés pour chaque entreprise, pratiquement à la manière d'une introduction en bourse.

Bien que les budgets doivent nécessairement être adaptés à la petite taille des entreprises, certaines agences de communication financière devraient être intéressées de travailler avec les entreprises labellisées

Les Listing Sponsor auraient au moins autant intérêt à découvrir notre association afin de développer une synergie entre leur activité et la nôtre, permettant à des entreprises encore trop petites pour aller au Marché Libre ou sur Alternext, de les faire s'acclimater à la bourse grâce au respect la charte de bonne conduite Love Money.

Les adhérents de l'association participeraient alors simplement au bouclage d'augmentations de capital déjà quasiment déjà réalisées grâce à un travail de communication financière professionnel.

Quelle que soit l'efficacité des partenariats avec les Listing Sponsor et les agences de communication financière, la question du modèle économique de l'association est à étudier en intégrant :

- impossibilité de se reposer uniquement sur le bénévolat et sur des salariés faiblement rémunérés
- Mise en garde de l'AMF afin que l'activité de l'association n'évolue pas vers la fourniture d'un service de placement

Notre association étudie également actuellement des partenariats avec :

- certaines plateformes de crowdfunding en relation
- des structures comme GARRIGUE (société de capital risque solidaire)

Le Code de déontologie Love Money pouvant effectivement les dégager de certaines charges de travail dans le suivi des entreprises et dans la protection des actionnaires

4°) Refonte du site internet / Gestion des adhérents

Aucun des webmasters recrutés par l'association, en contrat CUI-CAE, n'ont apportés satisfaction seul le passage de Gérard MENDER, en 2011, qui a préféré poursuivre sa carrière dans la fonction publique fut bénéfique pour la refonte du site internet.

Des problèmes de virus se sont développés rendant le site de plus en plus impraticable (tant pour sa gestion que pour son accès par le public).

En mai 2013, l'association a recruté Alexandre VOIMENT en tant que webmaster et webmarketing. Les problèmes liés aux virus ont totalement été résolus. Le nombre de visites/jour a aussitôt augmenté.

Puis Alexandre a totalement refait le site avec une meilleure ergonomie et une version davantage sécurisée.

En raison de la distance de son domicile et sa faible rémunération (SMIC) la solution de télétravail a été adoptée. Cette solution ne convenant pas, ni à Alexandre, ni aux administrateurs bénévoles de l'association, son contrat CUI-CAE n'a pas été renouvelé en mai 2014.

Notre système de gestion des adhérents a totalement basculé sur internet. La démarche est intéressante mais il s'avère qu'elle satisfait seulement une très faible proportion d'adhérents en raison des difficultés de se connecter.

Personne parmi les dirigeants et adhérents bénévoles n'ayant pris en charge le suivi des adhérents, les renouvellements n'ont pas suivis et leur nombre a diminué

Ainsi, le montant des cotisations des adhérents épargnants reçu en 2013 s'élève à 2 450 € contre 6 842 € en 2012.

Il existe pour notre association un « potentiel immédiat » d'environ 600 adhérents qui n'ont pas renouvelé leur cotisation uniquement faute d'un suivi minimum.

5°) Formations

Un programme de « formation validante » pour les gestionnaires de patrimoine avait mis en place en 2012 par les dirigeants de l'association. **Cette formation avait été agréée par l'ANACOFI et la Compagnie des CGPI.**

Trois petits déjeuners de formation ont été organisés et 15 Conseillers en Investissements Financiers ont participé.

Faute d'effectif à l'association, cette action a été suspendue alors qu'elle représente un réel intérêt.

L'association a recruté une personne, toujours en contrat CUI-CAE, avec comme objet du contrat de travail :

- Assurer la commercialisation de formations proposées par l'association, et ses partenaires, notamment à l'attention des épargnants individuels et des conseillers financiers.

Les dirigeants de l'association ont demandé et obtenu le renouvellement de l'agrément de notre programme de formation par l'ANACOFI

Aucune formation n'a cependant été organisée et donc aucun Conseiller en Investissements Financiers n'a participé.

En raison d'une longue période d'absence injustifiée, l'association a dû mettre fin de manière anticipée au contrat de travail de la personne en charge des formations

Personne parmi les dirigeants, les adhérents bénévoles ou les salariés n'a pris en charge les actions de formations.

6°) Mise en place quatre de « Comités Love Money »

Pour mener à bien les différentes actions de l'association, quatre comités ont été mis en place par la nouvelle équipe du Conseil d'administration de l'association (élue en septembre 2013) et sont à la disposition des adhérents :

- Comité Epargnants
- Comité Entrepreneurs
- Comité Contrôle des chartes de bonne conduite Love Money
- Comité Communication

Leur rôle est de rechercher mettre en place les moyens d'améliorer et de développer l'activité de l'association en faveur du financement des petites entreprises à fort potentiel de croissance et de création d'emplois.

Jusqu'à présent, les plus dynamiques des comités ont été :

- **le Comité Contrôle des chartes de bonne conduite Love Money**, notamment avec le contrôle des tableaux de bord des entreprises labellisées

- le Comité Communication, notamment avec le travail collectif sur la plaquette et l'organisation du stand au salon ACTIONARIA

Les compétences des adhérents disposant de temps pour participer au fonctionnement des comités sont les bienvenues.

Les comités Love Money sont également à la disposition des adhérents pour prendre en compte leurs remarques et suggestions.

Le fonctionnement des comités est bénévole.

7°) Evolution récente

Recrutement de Maryse BAIRRAS, en février 2014, en tant que secrétaire comptable sur la base de 104 heures mensuelles pour un salaire de 1 144, 00 €.

Objet du contrat de travail en CUI-CAE pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois :

- Comptabilité générale clients - fournisseurs
- Déclaration T.V.A
- Rapprochement bancaire
- Standard

- Secrétariat divers
- Gestion des adhérents, relance des cotisations
- Organisation de réunions internes et externes
- Diffusion de communications internes et externes (par plateforme mail ou site web)
- Traitement des mails de l'association
- Archives

L'association peut ainsi proposer un appui comptable aux entreprises labellisées qui en exprimeraient le besoin. Une première convention a été conclue avec AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA pour rattraper son retard de saisie de sa comptabilité sur son logiciel.

Recrutement de Sophie BANIDE BELIN, en juin 2014, en tant que conceptrice multimédia sur la base de 104 heures mensuelles pour un salaire de 1 248, 00 €.

Objet du contrat de travail en CUI-CAE pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois :

- Gestion, animation du site internet www.love-money.org
- Amélioration de l'application web-conférence accessible à partir du site internet
- Participation à la stratégie de communication et de développement de l'association
- Participer à l'élaboration d'une stratégie de "démocratisation" de l'activité de Love Money
- Déploiement d'une stratégie marketing à long terme
- Refonte, modernisation et sécurisation du système de communication web
- Déploiement des techniques de webmarketing
- Mise à jour avec Joomla et Adwords
- Développement des sites avec vidéo

<http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/cui-cae> : Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Une action de formation doit être réalisée par l'association sur l'apprentissage des méthodes d'intervention de l'association love money pour les PME, l'étude de l'élaboration de documents d'appel à souscriptions, le rôle et la fonction de la bourse dans l'économie nationale, les différents marchés d'actions, le fonctionnement du front et back-office titres

8°) Conseil d'administration de l'association

Avant la présente assemblée générale, le conseil d'administration de l'association était composé de : Olivier BONDOIS, Philippe DUMINY, Emmanuel GARIN, Yannick KERHERVÉ, Philippe LANDA, Frédéric PAUZE, Albert ROUDAUT, Didier SALWA, Jean SALWA et Bruno SCHEFFER

Le Bureau était composé de :

Président : Jean SALWA

Trésorier : l'association n'a pas de trésorier depuis Jacques SIMON en 2013

Secrétaire : Didier SALWA

Tous les adhérents de l'association, à jour de leur cotisation au moment de l'assemblée, sont invités à se porter candidat au conseil d'administration.

En effet, il est prévu d'organiser, comme à chaque assemblée générale annuelle de l'association, la nomination de nouveaux administrateurs. Le conseil d'administration est ainsi ouvert à tous les membres de bonne volonté.

Rapport financier pour l'année 2013
De l'association Love Money pour l'Emploi
 Présenté à l'Assemblée Générale annuelle du 19 juin 2014

Compte de résultat au 31 décembre 2013

CHARGES (en €)	2013	2012	2011	PRODUITS (en €)	2013	2012	2011
Fournitures administratives	582,35	1 597,78	252	Prestations services	4000,00	3 000,00	
Location matériel équipmt	60,00	767,50	2 167	Subventions ASP	13 016,17	10 379,88	15 131
Location photocopieur	1 560,00	2 231,15		Subv. DR Finances		5 643,82	
Assurance AREA		275,00	205	Subventions SNC	-	-	-
Sous-traitance	-	550,00		Autres produits	237,50	617,35	
Assurance GRENKE	296,00		215	Cotis. épargnants	2450 ,00	6 842,90	18 248
Maintenance	846,43	914,34	419	Cotis. entreprises	29 791,15	28 715,31	24 985
Documentation générale			85	Partenaires	17 137,70	-	-
Location des locaux	7 877,03	11 035,64	10 951	Formation	-	-	-
Liaisons informatiques	1 691,87	1 356,73	1 054	Produits à recevoir	-	-	17 682
Abonnements			2 106	Produits ex. antérieurs	1 850,00	6 813,10	
Publicité			600	Produits exceptionnels	25,03		
Missions, réceptions	-	-	-				
Salaires	23 560,81	31 111,26	26 624				
Charges patronales	2 415,04	3 113,84	6 869				
Charges sur salaires	400,53	516,44					
Indemnités de transport	1 292,00	-	-				
Charge Médecine	100,22	213,31					
Divers	317,43	188,40					
Partenariats	1 300,00	206,37	-				
Copies		100,00					
Salons et Manifestations	4 103,68	2 499,64	584				
Frais postaux			307				
Services bancaires	307,99						
Charges exceptionnelles	754,00						
Charges ex. antérieurs	6 571,00						
Dotations aux provisions	21 410,80						
Résultat de l'exercice			+ 23 607	Résultat de l'exercice	- 6 939	- 2 309	
Total	75 447	76 046	103 938	Total	75 447	76 046	103 938

L'exercice 2013 s'est clôturé sur un résultat négatif de 6 939,63 euros.

Aucune dette fournisseur, loyer à jour.

Reste étalement TVA redressement fiscal

Analyse des produits

En 2013, les produits se sont élevés à 75 447 € contre 64 322 € en 2012. Soit une progression de 11 125 €. Ils se répartissent comme suit :

Les subventions

ASP (Agence de Services et de Paiement) : 13 016 € contre 10 379 € en 2012

Les cotisations

Reçues des adhérents épargnants : 2 450 € contre 6 842 € en 2012

Reçues des entreprises labellisées : 29 791 € contre 28 715 € en 2012

Les séminaires de formation :

500 € en 2013 et 500 € en 2012

Analyse des charges

Une seule participation à un salon et peu d'organisation d'évènements en 2013.

Poste salon : 4 104 € en 2011 contre 2 499 € en 2012

Salaires et charges sociales : 23 561 € en 2013 contre 34 741 € en 2012.

Ainsi, la totalité des charges s'est élevée à 75 447 € en 2013 contre 64 322 € en 2012.

Le total des produits en 2013 était de 66 057 €. L'exercice a donc dégagé un

Solde déficitaire de 6 939,63 €.

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF (en €)	2013	2012	2011	PASSIF (en €)	2013	2012	2011
Immobilisations				Autres réserves	2 930,97	1 131	921
	-	-	-	Report à nouveau	- 34 277,00	- 10 670	- 34 277
Actif circulant				Résultat de l'exercice	- 6 939,63	- 2 309	23 607
Ets Labellisées	24 401,36			Dons (dettes abandonnées)	25 905,19	25 905	25 904
Autres créances	3 495,98	3 496	3 495	Net	18 166,16	14 057	16 165
Banque	8 274,96		-	Dettes			
Caisse	54,65	54	55	Etat TVA à payer 2012/2013+pénalités	16 211,82		
Produits à recevoir	16 430,00	18 113	17 682		4 784 ,00		
Tva déductible	1827,14			Fournisseurs			3 228
Rémunérations	600 ,00			Autres dettes	7 426,17	1 983	1 385
				TVA à payer / ex antérieurs	14 160,09	2 381	
				Banque	1 435,20	3 242	464
Total Actif	55 084,09	21 232	10 995	Total Passif	55 084,09	21 232	10 995

Le poste les « Autres dettes » d'un montant de 7 426,17 € se répartit entre Urssaf, Humanis et ARRCO.

L'association a fait l'objet d'un contrôle fiscal fin 2012. Il a été décidé que nous aurions du être assujetti à la TVA depuis que l'association a mis en place ce système de cotisations variables vers les entreprises.

Suite à une décision des impôts, début 2013, d'assujettir l'association à la TVA, une rectification pour les années 2009, 2010 et 2011 représente un montant de 12 000 €. Au mois de juillet les impôts nous ont confirmé que nous devons faire le nécessaire comptablement auprès des entreprises labellisées Love Money pour qu'elles nous règlent la TVA sur ces 3 exercices (TVA qu'elles récupéreront parallèlement au centime près).

Assemblée Générale du jeudi 19 juin 2014

Nom et prénom : _____

Profession : _____ Date et Lieu de naissance : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ Tél. : _____ Port. : _____

Bulletin de participation à l'Assemblée ou Procuration

Participera à l'Assemblée Générale annuelle, jeudi 19 juin 2014 de 17h30 à 19h30
(à la mairie du 17^{ème} arrondissement : 16, rue des Batignolles - 75017 Paris)

Ne participera pas et donne pouvoir pour me représenter à :

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »

Candidature pour participer au Conseil d'Administration

- Tous les adhérents de l'association, à jour de leur cotisation en 2013 et 2014, sont invités à se porter candidat au Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration est généralement composé de 6 à 10 adhérents.
- La fonction de membre du Conseil est bénévole.
- Le rôle du Conseil est de rechercher et mettre en place les moyens de développer l'activité de l'association en synergie avec d'autres acteurs en faveur de l'emploi et du financement des PME.

[Les statuts de l'association sont téléchargeables en cliquant ici](#)

J'accepte de participer au Conseil d'Administration de l'association Love money pour les PME en 2014/2015.

Merci de bien vouloir joindre votre CV.

Fait à _____ Le _____

A retourner à : Association Love Money pour les PME - **10, rue Montyon - 75009 Paris**
Ou par fax au **01 48 24 10 89** ou par mail à contact@love-money.org

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 19 juin à 18h00, les membres de l'association, se sont réunis à la Mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris (16, rue des Batignolles - 75017 Paris).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean SALWA.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Bruno SCHEFFER.

Le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- Approbation du **rapport d'activité 2013 et du rapport financier 2013** ;
- Invitation aux membres de l'association à **participer au conseil d'administration** / invitation aux membres sortants à renouveler leur participation

Résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION **Rapports moral, d'activités et financier**

Après lecture des rapports : moral, d'activités et financier de l'association, relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au Conseil d'Administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION **Conseil d'administration**

Le président rappelle que :

- tous les adhérents de l'association peuvent se porter candidat au Conseil d'Administration.
- la fonction de membre du Conseil d'Administration est bénévole.
- le rôle du Conseil d'Administration est de rechercher et mettre en place les moyens de développer l'activité de l'association en synergie avec d'autres acteurs en faveur de l'emploi et du financement des petites entreprises.

Sont déclarés régulièrement réélus administrateurs :

- Monsieur **Olivier BONDOIS**, né le 4 janvier 1967 à Amiens (80)
demeurant 75, rue Lemerchier - 80 000 Amiens (obondois@yahoo.fr)

Consultant

- Monsieur **Emmanuel GARIN**, né le 24 juillet 1986 à Malo-les-Bains (59)
demeurant 11, rue Visconti - 75006 Paris (garin.emmanuel5@gmail.com)
Presse média

- Monsieur **Philippe LANDA**, né le 14 septembre 1958 à Neufchâtel-en-Bray (76),
demeurant 24, rue Pasquier - 75008 Paris (philippe.landa@laposte.net)
Chercheur indépendant

- Monsieur **Frédéric PAUZE**, né le 14 septembre 1978 à Lunel (34)
demeurant 79, boulevard Suchet - 75016 Paris (fred.pauze@gmail.com)
Chef d'entreprise

- Monsieur **Didier SALWA** (Secrétaire sortant), né le 23 novembre 1965 à Lagny-sur-Marne (77),
demeurant 33, rue Victor Hugo - 77400 Lagny-sur-Seine (didiersalwa@bourse-introduction.com)
Expert en fonds propres pour les PME

- Monsieur **Jean SALWA** (Président sortant), né le 21 septembre 1934 à Paris 4^{ème},
demeurant 7, rue de la Gare - 77400 Pomponne (jeansalwa@love-money.org)
Expert en fonds propres pour les PME/PMI, retraité

- Monsieur **Bruno SCHEFFER**, né le 3 juin 1969 à Paris 12^{ème}
demeurant 9, boulevard du Couchant 92000 Nanterre (bscheffer@chez.com)
Informatique

L'Assemblée Générale, constate que les mandats des administrateurs suivants, qui avaient été élus pour une période de deux exercices sociaux, viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Monsieur **Philippe DUMINY**, né le 20 avril 1958 à Villeneuve-sur-Lot (47)
demeurant 3, avenue de Messine - 75008 Paris (phduminy@gmail.com)
Chef d'entreprise

- Monsieur **Yannick KERHERVÉ**, né le 17 décembre 1972 à Beauvais (60)
demeurant 51, rue de Chanzy - 92600 Asnières-sur-Seine (yannick.kerherve@gmail.com)
Cadre dans la banque

- Monsieur **Albert ROUDAUT**, né le 8 septembre 1949 à Ploudaniel (29)
demeurant 26, rue de la rivière - 72190 Saint-Pavace (roudaut.albert@neuf.fr)
cadre bancaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale se termine à 20h.